

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD162

présenté par

Mme Lasserre, M. Millienne, M. Lainé, M. Duvergé, Mme Gallerneau, Mme Luquet et M. Pahun

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, après le mot : « civile »,

insérer les mots :

« , notamment en termes de communication, d'information et de sensibilisation du public, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enjeu de mobilisation citoyenne, d'animation et de mobilisation des acteurs publics et économiques est au cœur des préoccupations de l'opérateur. Il s'agira notamment pour lui de continuer à assurer la mise en œuvre d'actions de communication ainsi qu'une offre de formation initiale et continue auprès d'un public élargi.

L'Agence française de biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage avaient pour mission de délivrer des formations en termes de gestion appropriée des territoires et de prise en compte de l'environnement. Il est indispensable que le futur opérateur poursuive cette mission car rien ne se fait sans le grand public, nos concitoyens sont les premiers concernés par les enjeux de biodiversité.